

A messieurs les vélocipédistes : choses à méditer

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 27

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Nos amis de Morges.

Nos amis de Morges nous invitent fraternellement à la belle fête qu'ils nous ont préparée, et qui s'ouvrira demain, par un grand cortège, auquel sont conviées toutes les sociétés portant drapeau.

La petite ville de Morges fera revivre avec beaucoup d'éclat et de succès, — nous n'en doutons pas, — notre tir cantonal, qui tendait à disparaître de plus en plus. Nous devons lui en être reconnaissants en nous associant d'une manière générale au dévouement patriotique de ses habitants.

Il est bon qu'à côté de nos grandes solennités suisses, de nos grands tirs fédéraux, nous conservions cette charmante fête de famille vaudoise.

Et à propos de la famille vaudoise, n'oublions pas que Morges prit une part active à l'émancipation de notre pays ; car trois des hommes qui ont le plus combattu pour notre indépendance lui appartiennent ; ce sont Jean-Jaques Cart, Henri Monod et Jules Muret.

Nous trouverons demain les rues de Morges coquettement parées, car depuis bien des semaines déjà, dames et demoiselles façonnaient des fleurs artificielles et tressaient des guirlandes. La plupart de ses maisons ont rafraîchi leur toilette, et son église, entourée de beaux ombrages, d'un square aux frais gazons et aux massifs fleuris, a été soigneusement restaurée : son gracieux campanile, en forme de dôme, rayonne au loin, tout pimpant de ce regain de jeunesse.

Les quais, qui s'étendent maintenant tout le long de la ville, offrent un superbe coup-d'œil. Tous les visiteurs voudront en faire le tour et jouir d'un des plus beaux panoramas des rives du Léman.

L'arsenal, dont l'aménagement a été complètement transformé depuis quelques années, et qui, au dire de tous, est entretenu et dirigé d'une manière irréprochable, mérite aussi qu'on y consacre quelques instants.

Quant à la fête elle-même, n'a-t-elle pas toutes les conditions de réussite pour attirer les amateurs de tir et les visiteurs qui ne cesseront d'y affluer pendant huit jours. Il y a, on le sait, à la tête de son comité d'organisation, un président

sympathique à tous, qui fait toujours bien les choses, et qui a pour collaborateurs des hommes non moins dévoués.

Le tir d'essai, qui a eu lieu le 21 juin, a donné les résultats les plus satisfaisants. L'installation du stand et des cibles est des mieux entendue ; la cantine est spacieuse, d'un aménagement pratique, et le pavillon des prix, resplendissant d'attraits, stimulera puissamment l'adresse des tireurs. Il n'est guère possible, paraît-il, d'installer d'une manière plus heureuse, dans un espace relativement restreint, les diverses constructions d'un tir cantonal.

Les agréments qu'offre la place du Parc avec ses fraîches avenues, complètent magnifiquement l'ensemble.

Et si nous ajoutons à tout cela une fête vénitienne, des courses vélocipédiques, des concerts donnés le soir par nos meilleurs corps de musique, avec le concours de celui de Mulhouse, dont on dit merveilles, en faut-il davantage pour que les trains et les bateaux, qui ne cesseront de circuler, fassent de la jolie ville de Morges, pendant ces huit jours, le rendez-vous du canton et de nombreux visiteurs de la Suisse romande ?...

Les Lausannois, tout particulièrement, y accourront chaque jour en foule, et prouveront aux amis de Morges qu'ils savent apprécier le zèle et le dévouement qu'ils ont mis à l'organisation du tir cantonal de 1891. L. M.

A messieurs les vélocipédistes.

Choses à méditer.

Nous n'en voulons pas à messieurs les vélocipédistes ; loin de là ; car c'est avec plaisir que nous les voyons s'évertuer à franchir les distances dans leurs hardis et gracieux exercices. Cependant, comme dans les meilleures choses il peut y avoir des abus, nous leur conseillons vivement la lecture des réflexions suivantes que nous empruntons à une spirituelle chronique de M. Francisque Sarcey, publiée dans le *XIX^e Siècle* :

« Comme j'ai un fils qui a la toquade du bicycle, nous dit-il, je lis avec curiosité le moniteur officiel de la vélocipédie en France, le *Vélocipède illustré*. Voici

l'histoire que je trouve dans son dernier numéro :

Un monsieur, qui est une des illustrations du bicycle en province, revenait de Tours à Châteaudun, où il habite. Il filait à toutes pédales. Il avait dépassé Vendôme, et, se trouvant en retard, il descendait les côtes à fond de train.

Il courait d'une allure vertigineuse, lorsqu'un chien de berger — que le ciel et l'enfer le confondent ! — ne trouva rien de plus spirituel que de traverser la route devant la bicyclette de notre ami. Le troupeau de ce chien tenait la gauche du chemin ; le touriste avait juste la place nécessaire pour passer ; il ne put ni ralentir le mouvement qui l'emportait, ni éviter l'obstacle ; la machine vint heurter en plein dos la malheureuse bête ; l'homme et le chien firent l'un par-dessus l'autre une culbute homérique.

» Le journal que nous citons donne avec un intérêt visible des nouvelles rassurantes du bicycliste, qui n'eut, dans cette bagarre, que les mains en sang et les genoux écorchés. Mais il est clair qu'il en veut à l'autre victime de l'accident :

Ce qu'il y a de consolant dans l'affaire, dit-il, c'est que le chien, qui a reçu sur les reins quatre-vingt-dix kilogrammes lancés à toute vitesse, ne doit pas être bien portant non plus. Nous croyons, s'il en revient, que la leçon lui profitera et qu'il ne se mettra pas de sitôt en travers des vélocipédes.

» Ne dirait-on pas, à lire ce passage, ajoute M. Sarcey, que c'est le chien qui était dans son tort en passant sur la route. Quoi ! voilà une pauvre bête à qui l'on confie la garde d'un troupeau, qui le fait, comme elle le doit, ranger sur un côté de la route, et qui l'accompagne en serre-file. Il ne peut pas prévoir qu'un bicycle va se précipiter, comme une trombe, du haut de la côte, et le couper lui-même en deux, en jetant le cavalier par-dessus tête.

» C'était évidemment au cavalier à voir le chien, à ne pas se lancer sur une descente d'un mouvement éperdu, au risque de ce qui pourrait en arriver. C'est lui qui est dans son tort, et non le malheureux chien, que je plains de tout mon cœur.

» Le moniteur de la vélocipédie exprime l'espoir que cette leçon profitera au chien ; je souhaite, moi, que le bicycliste en fasse son profit. Je n'ose pas

dire que je regrette qu'il ne se soit pas brisé les os, car il ne faut désirer la mort de personne. Mais il fût sorti de là avec une jambe cassée ou un nez en marmelade, que je n'y aurais vu, pour ma part, nul inconvénient.

» La route appartient à tout le monde, aux chiens comme aux hommes, fussent-ils juchés sur un engin à deux roues. Il n'est pas permis à une voiture de filer sur une route, où il passe beaucoup de monde, au triple galop. Le triple galop d'un cheval est infiniment moins rapide, et par conséquent moins dangereux, que l'élan furieux et désordonné d'un bicyclette poussé à toute volée sur une pente rapide.

» Ce n'est qu'un chien qu'a rencontré et culbuté le vélocipède de ce monsieur. Mais il pouvait tout aussi bien se faire que ce fût un enfant ou une femme, qui aurait été, tout comme le chien, saisie par le travers, roulée et probablement tuée sur le coup.

» Ce n'est qu'un chien... Mais n'est-ce donc rien qu'un chien? Songez que celui-là était un chien de berger, le gagne-pain et l'ami de son maître. Vous avez peut-être, vous qui me lisez, un chien que vous aimez de tout votre cœur. Trouveriez-vous plaisant qu'un monsieur, sous prétexte de faire le joli cœur et de conquérir une réputation de bicycliste, vous le coupât en deux? Vous ramasseriez peut-être le bicycliste meurtri, mais vous auriez une envie folle de briser le bicycle en dix morceaux.

» Les vélocipédistes abusent; je voudrais que, pour refréner leur belle ardeur, on leur demandât un compte sévère de tout accident dont ils auraient été les auteurs, involontaires ou non.

» L'histoire que je viens de conter, d'après le *Moniteur* de la vélocipédie, devrait avoir un autre épilogue que celui qui lui est donné par notre confrère: d'ironiques malédictions à l'adresse du chien. Le berger aurait dû faire un bon procès au bicycliste et réclamer non seulement le prix de son chien, mais même une somme plus forte pour le dédommager du chagrin et de l'ennui de sa perte. J'aurais souhaité que le tribunal y ajoutât une bonne amende. Car il doit y avoir des règlements de police qui défendent aux vélocipédistes de filer, sur une route fréquentée, à toutes pédales. »

Antique simplicité.

Sous ce titre, nous empruntons, au *Musée Neuchâtelois*, le curieux article qu'on va lire, dû à la plume de M. Philippe Godet:

On a beau dire que nous nous exagérons à distance les mérites du bon vieux temps; sans rien nier de tout ce qui fait la gloire du nôtre, sans contester les progrès accomplis, sans prétendre même

que les mœurs de nos ancêtres fussent de tout point supérieures à celles de ce siècle, il faut bien reconnaître cependant qu'elles avaient une certaine fleur de simplicité que nous n'avons pas su conserver. Il nous semble qu'on éprouvait jadis moins de scrupules qu'aujourd'hui à montrer ses sentiments intimes; qu'il existait, dans les relations de la famille, je ne sais quel patriarcal abandon que notre vie moins cachée, plus répandue au dehors, en a fait disparaître.

Cette simplicité s'est longtemps conservée dans nos montagnes, et c'est là encore qu'il en faudrait chercher sans doute les dernières traces. Au siècle passé, Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Lettre sur les spectacles*, se complaisait à décrire, pour mieux confondre ses contemporains, les mœurs innocentes et paisibles des habitants des hautes vallées neuchâteloises et en traçait une peinture qui ressemble à une idylle.

Le philosophe n'a pourtant point fait un tableau de fantaisie: telle était bien l'existence de ces populations intelligentes, laborieuses et sages, dont le génie inventif se développait dans la solitude des maisons isolées, et où se conservaient intactes, en plein XVIII^e siècle, les traditions et les vertus d'un autre âge.

Pour qui en douterait, nous avons un document qui a son éloquence et que nous tenons à reproduire ici.

Un jour de l'année 1780, un brave homme habitant la Joux-Perret, près la Chaux-de-Fonds, était allé « au village » porter son lait. Il avait été retardé dans ses affaires, et, en rentrant au logis, il n'y trouva pas sa femme, qui était sans doute aux champs ou à la forêt. Mais la digne paysanne avait laissé le diner de l'absent, soigneusement préparé, sur la table de la cuisine. Et comme le bon montagnard devait s'absenter de nouveau dans l'après-midi, il ne voulut pas quitter la maison sans laisser à sa compagne un signe de reconnaissance et d'affection. Il écrivit donc de sa plus belle main sur un bout de papier les lignes que voici:

Ma cher et bien-aimé Epouse en notre Divin Sauveur, Je doit te beaucoup remercier du bon dinez que tu m'avois préparé ce matin. Je l'ay mangé avec reconnaissance. Heureux l'homme comme moi, qui dans sa jeunesse a trovez une fâme semblable à toi. Que ne puis-je répondre à tes bonnes qualités. Tu est la perle que Dieu m'avoit destinée. Par ainsy, je prie le Dieu tout puissant qu'il t'afermisse de plus en plus dans le bien et nous fasse la grâce de nous unir dans le Ciel comme nous le sommes sur la terre avec nos chers Enfants. Adieu pour un instant. Je te salue et sui pour la vie

A. L. ROBERT.

L'ortographe n'y est guère, mais quel simple et touchant langage parle le cœur dans ces quelques lignes, et comme leur

naïve éloquence fait revivre à nos yeux tout un monde disparu!

Ce chiffon de papier fut religieusement conservé par l'heureuse épouse, Suzanne-Esther Robert; elle le transmit à sa fille Célestine Courvoisier dit Jonais, aux Endroits, qui le légua à son tour à sa fille Emilie Jeanmaire, née Courvoisier. Celle-ci ne l'a pas laissé perdre, et, à l'heure qu'il est, ce papier vénérable, jauni par les années, est entre les mains de l'arrière-petit-fils de l'honnête montagnard, M. Edouard Jeanmaire, peintre, de la Joux-Perret.

Il a fait encadrer cette relique: elle vaut, à ses yeux, les plus glorieux parchemins.

SANS ENFANTS

par PAUL COURT Y

Si vous parcourez quelquefois d'un coup d'œil la quatrième page des journaux, plus intéressante qu'on ne le croit généralement, sous l'apparente sécheresse des annonces, si surtout, vous ouvrez parfois les *Petites affiches*, vous serez certainement frappé d'y trouver à chaque instant la formule suivante:

« Un homme et une femme, sans enfants, désirent se mettre concierges... »

« On demande un homme et une femme, sans enfants, pour servir dans un château... »

Etc., etc...

Il semble, en un mot, qu'à notre époque, ces deux mots, *sans enfants*, soient une clef magique qui ouvre toutes les portes.

Un matin du mois de septembre dernier, François Champion, frotteur de son état, et sa femme, étaient assis depuis quelques instants à table, devant un plat fumant de pommes de terre. C'était au cinquième étage d'une maison du boulevard de Clichy, dans une de ces grandes pièces qui remplacent tant bien que mal pour les ménages d'ouvriers un appartement complet. Les modestes meubles en noyer étaient reluisants de propreté et indiquaient chez la ménagère des qualités d'ordre que l'on ne trouve pas toujours parmi les femmes de cette classe. Au mur, une de ces feuilles-réclames en couleur, imprimées à Épinal, et montrant dans une gamme descendante tout ce que l'on peut réaliser de rêves avec un billet de la *Loterie de Bessèges*, semblait attester que l'un des deux époux au moins n'était pas exempt d'un grain d'ambition. Sur la cheminée, pour représenter l'art, on voyait la photographie encadrée d'un soldat décoré de la médaille militaire, qu'il était aisé de reconnaître pour le portrait du maître du logis. Il avait gagné cette distinction pendant la guerre franco-allemande, à la bataille de Coulmiers, en allant ramasser sous un feu endiablé son capitaine blessé. Lui-même avait été à cette occasion atteint d'une balle à la jambe droite, qui ne le laissait pas quelquefois de le faire souffrir, aux changements de temps.

Dernier détail: le parquet de l'appartement était brillant comme un miroir, et contrairement au proverbe qui dit que les